



**PRÉFÈTE
DE L'OISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Sous-préfecture de Clermont
Pôle sécurité**

**CSS entreprise SUEZ ORGANIQUE
jeudi 03 mars 2022**

Rédacteur

Blandine CARPENTIER
Pôle sécurité
Sous-préfecture de Clermont
Tél : 03.44.06.13.98

Destinataires

Madame la préfète de l'Oise
Monsieur le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement
Monsieur le directeur départemental des territoires de l'Oise
Madame la présidente du conseil départemental de l'Oise
Monsieur le délégué territorial de l'agence régionale de santé
Monsieur le directeur départemental des services d'incendie et de secours
Monsieur le président de la communauté de communes du clermontois
L'ensemble des participants et excusés

Participants

Mme Noura Kihal-Flégeau, sous-préfète de Clermont
M. David Belval, maire de Bury et représentant de la C.C. du clermontois
M. Réginald Theroude, adjoint au maire de Bury
Mme Jennifer Desandère, DREAL UD 60
M. Jean-Philippe Pineau, association R.O.S.O.
M. Thomas Khebian, société SUEZ ORGANIQUE
M. Julien Denquin, société SUEZ ORGANIQUE
Mme Adeline Grenette, société SUEZ ORGANIQUE
Mme Blandine Carpentier, sous-préfecture de Clermont

Compte-rendu - CSS SUEZ ORGANIQUE - 03 mars 2022

Mme la sous-préfète ouvre la Commission de Suivi de Site (CSS) à 15h10 et remercie M. Khébian pour la visite du site.

Mme la sous-préfète donne la parole à M. Khebian, responsable territorial compostage, qui nous présente le rapport d'activité 2021 de l'entreprise.

1. Rapport d'activité de la société SUEZ ORGANIQUE

M. Khebian indique que des investissements vont être réalisés sur le site pour diminuer l'impact des remontées d'odeurs et trouver leur origine.

Il nous précise que les traitements sont effectués en corrélation avec le contenu de l'arrêté préfectoral.

M. Khebian insiste sur l'importance de la matière organique qui est entretenue grâce au compost que l'entreprise fournit aux agriculteurs.

L'épandage revient tous les 3 ou 4 ans sur la même parcelle et est planifié en lien avec les intéressés.

Les eaux sales à l'arrière du site, ainsi que celles issues de la tour de lavage sont stockées sur site et épandues suivant le plan d'épandage.

M. Khebian nous fait savoir qu'un audit externe pour vérifier les eaux d'épandage produites par le site a lieu tous les deux ans.

M. Khebian nous informe que des travaux ont eu lieu sur le site en 2021, d'où la baisse de tonnage sur cette année. En période normale de fonctionnement, la quantité de boues valorisée est aux alentours de 36000 tonnes.

M. Khebian insiste sur le fait qu'à la fermeture du site le soir il ne reste aucune boue, le stock est mis en traitement dans la journée.

M. Belval souligne recevoir une quinzaine de plaintes par an à cause des odeurs, mais que celles-ci ne proviennent pas forcément de l'activité de Suez Organique. Elles sont souvent liées à de l'épandage. Il précise que lorsque la société prévoit des travaux (ouverture de la toiture...), un responsable prévient la mairie en amont, ce qui permet de rassurer les riverains.

M. Khebian précise qu'avant toute opération de broyage de végétaux, la météo est consultée pour éviter au maximum les nuisances olfactives.

M. Khebian termine en indiquant que des travaux de remise à neuf de la charpente sont en cours, celle-ci datant de l'origine du site (vingt ans).

2. Inspection des installations classées (D.R.E.A.L.)

Mme Desandère s'interroge sur la pertinence d'installer un deuxième système de traitement au niveau des extracteurs d'air du bâtiment. En effet, d'après l'exploitant, les odeurs proviennent surtout des épandages de la lagune, du broyage de déchets verts et enfin du chargement des composts. Or, ces activités ont lieu à l'extérieur du bâtiment de production des composts.

Mme Desandère aborde les thématiques suivantes :

- le plan de gestion des odeurs ;
- la surveillance des émissions atmosphériques ;
- la gestion des eaux résiduaires.

Mme Desandère précise que tous les semestres, des analyses sur l'hydrogène de soufre et l'ammoniac seront effectuées à la sortie de la tour de lavage afin de vérifier que les concentrations sont acceptables.

La DREAL demande s'il est possible que les eaux pluviales soient utilisées pour le nettoyage des engins. M. Khebian répond par la négative du fait d'une installation qui serait trop coûteuse : la zone de lavage est trop éloignée de la zone de récupération des eaux pluviales, et les engins ne sont pas lavés tous les jours.

Mme Desandère termine sur la partie administrative : après la validation du dossier de réexamen, le dossier sera à la signature de la préfète. Un projet d'arrêté préfectoral complémentaire sera également rédigé. Le passage en Coderst n'est pas souhaitable. L'arrêté permettra simplement la mise à jour des rubriques et de la partie sur la gestion des eaux transitant sur le site.

3 - Sujets divers

M. Belval indique que la mairie n'a pas reçu de plainte en 2022 mais M. Denquin ajoute que la société en a reçu une. M. Belval précise qu'il restera vigilant sur les odeurs en provenance de l'usine.

M. Khébian ajoute que la société fait des études sur la dispersion des odeurs.

M. Pineau demande s'il est possible d'avoir le plan d'épandage pour être certain qu'aucun épandage ne se fait dans la zone du captage Grenelle. M. Khébian lui répond qu'il est inscrit dans l'arrêté préfectoral.

Mme la sous-préfète souligne la vétusté du site et fait part de son souhait d'une rénovation complète des pans de murs et de leur bardage bois, de nature à limiter les odeurs.

La séance est levée à 16h15. La sous-préfète remercie les participants.

La sous-préfète de Clermont



Noura Kihal-FLÉGEAU

